

MAIRIE DE SAUMANE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 28 Juin 2018 - A 19 Heures 00

Compte-rendu n° 005-2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin 2018 à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurence CHABAUD GEVA.

Laurence CHABAUD-GEVA, Gilbert TROUILLER, Patricia ALLEMAND, Philippe MORELLO, Patrice FRELY, Georges JAUBERT, Joël PELLARIN, Catherine GUILLAUMOND, Patrick SIMBOLOTTI,

Absents excusés :

Absents : Aurélie JEAN, Edith GOMEZ-DOFFIN

Procuration :

Yves ROLLAND donne procuration à Patrick SIMBOLOTTI
Monique ETIENNE donne procuration à Patricia ALLEMAND

Membres en exercice	: 13
Quorum :	: 7
Présents	: 9
Exprimés	: 11

Madame le Maire ouvre la séance à 19H00

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MAI 2018

Après lecture par Madame Laurence CHABAUD-GEVA, le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé, est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 28 Juin 2018

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES CONFORMEMENT A LA DELEGATION VOTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 03 AVRIL 2014.

En application de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, le maire doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions prises sur le fondement de cet article.

1-Décision n° 54-2018 – Signature d'une mission confiée au cabinet AGIR EN VILLE, en vue de réaliser une étude préalable à l'aménagement du quartier Terre des Pierres pour un montant de 18 280€ HT soit 21 936€ TTC

2-Décision n°55-2018 – Signature d'un contrat de prestation pour assurer l'organisation d'un concert le 18 juillet 2018 au Château pour un montant de 1500€.

3-Décision n°56-2018 – demande de subvention « fonds de concours Tourisme » à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse pour un montant de 50 000€ pour les travaux d'aménagement de l'entrée du Village.

4-Décision n°57-2018 – demande de subvention « Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement » (FDIE) au Département pour un montant de 15 000€ pour les travaux d'aménagement de l'entrée du Village.

1 – CONSTITUTION PARTIE CIVILE DANS LE DOSSIER « LA TUILLIERE » M ; VITEK

Délibération n°245

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'affaire du Domaine de la TUILLIERE et informe qu'un procès-verbal a été dressé à l'encontre de la SCP Kandler, représenté par M. Radovan VITEK, en date du 21 mars dernier, par un agent de l'Etat assermenté, suite aux constatations effectuées sur les parcelles cadastrées Section A N° 132, 133, 134, 135, 141, 142, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 385, 467, 468 sur la commune de Saumane de Vaucluse, en application de l'article L.480-1 du Code de l'urbanisme.

Madame le Maire précise, par ailleurs, que les articles L 610-1 et L 480-1 du Code de l'urbanisme permettent à la commune de se constituer partie civile dans ce genre d'affaire.

**Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Madame le Maire**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2132-1, L 2132-2 et L 2122-22 16

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 610-1 et L 480-1

AUTORISE Madame le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune dans l'affaire exposée ci-dessus ;

DIT que cette démarche peut être accomplie jusqu'à l'appel de l'affaire à l'audience du tribunal, et qu'une constitution de partie civile permettra, si nécessaire, d'exercer les voies de recours contre la décision de justice rendue.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 – DECI – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES CINQ COMMUNES DU TERRITOIRE SUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Délibération n° 246

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et les cinq communes membres ont décidé de recourir à un marché public groupé pour répondre à des besoins partagés en matière de **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**.

Une forme de mutualisation est permise à travers la conclusion de groupements de commande permettant d'être plus attractifs auprès des fournisseurs, d'obtenir de meilleurs prix par la massification des achats, de mutualiser la procédure de mise en concurrence et de donner l'occasion d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats entre les membres du groupement.

Ce groupement sera constitué de :

- La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- La Commune Châteauneuf de Gadagne
- La Commune de L'Isle sur la Sorgue
- La Commune de Saumane de Vaucluse
- La Commune du Thor
- La Commune de Fontaine de Vaucluse.

La coordination du groupement sera assurée par la Communauté de Communes. Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes.

Le coordinateur sera chargé d'assurer la procédure de mise en concurrence, de signer et de notifier le marché au nom du groupement. Chaque membre exécutera ensuite le marché pour son compte, pour la partie qui le concerne.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la présente convention constitutive d'un groupement de commande et de désigner la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles L.1414-3 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marchés publics,
Vu la délibération n°14-38 en date du 17 avril 2014, portant élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV),

Considérant l'intérêt pour les acheteurs publics de mutualiser certains de leurs achats, au sein d'un groupement de commande, pour renforcer leur attractivité auprès des fournisseurs, massifier leurs besoins pour réaliser des économies d'échelle et mutualiser les procédures de mises en concurrence,

Considérant les besoins communs en matière d'achats et de contrôles des installations de défense extérieure contre l'incendie de la Communauté de Communes et des cinq communes membres,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse de répondre à ce besoin par une mise en concurrence commune,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes à cet effet, dont la Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes est le coordonnateur,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) impliquant la Communauté de Communes et les communes de Châteauneuf de Gadagne, Le Thor, L'Isle sur la Sorgue, Saumane de Vaucluse, Fontaine de Vaucluse et les pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération, ainsi que toutes les notes techniques ou financières y afférant.
- **APPROUVE** la désignation de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, comme Commission d'appel d'Offres du groupement de commande portant sur le marché Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

QUESTIONS DIVERSES

- 1- Mise en sécurité du chemin du Pigeolet. Patricia Allemand est chargée d'étudier diverses solutions qui seront présentées aux Conseillers Municipaux.

RAPPEL DES FESTIVITES DE L'ETE 2018

Vendredi 13 juillet

- 15h : concours de boules
- 19h : Bodéga Place de la Mairie

Samedi 14 juillet

- 08h30 : Petit déjeuner offert par le Foyer Amical Saumonais
 - 09h15 Tournoi de coinche
 - 15h00 : concours de boules

 - 11h00 : Apéritif Républicain (expositions Patricia Lozano et Françoise Marquet)
 - 19h30 : Repas + animation + soirée dansante
- Réservation repas uniquement en Mairie (16€)

Dimanche 15 juillet

- 08h30 : Petit déjeuner campagnard offert par le Foyer Amical Saumonais
- 09h30 : Concours de boules
- 15h00 : Concours de boules

Lundi 16 juillet

- 08h30 : Petit déjeuner campagnard
- 09h30 : Concours de jeu Provençal
- 12h00 : Repas pris sur place - paella 15€ - réservation Joel PELLARIN 06.49.28.89.77

Mercredi 18 juillet

- 21h00 : concert de Jazz au Château de Saumane « Au fil du Jazz » - Gratuit (Buvette)

Dimanche 22 juillet

- 21h30 : Concert « Intimement BARBARA » Ecole Primaire de Saumane - Gratuit

Vendredi 27 juillet

- 21h30 : Concert « Co-Workers & the Squid » –Rock alternatif - Gratuit

L'équipe municipale vous souhaite un excellent été.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
Madame le Maire lève la séance à 20 h 30

Le Maire



Laurence CHABAUD-GEVA



NB – Toutes les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture des bureaux de la Mairie